

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 16 juillet 2014 à 13 h 30 au Centre des congrès de la Gaspésie de Carleton-sur-Mer, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle sont présents :

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Guy Gallant, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Jonathan Lapierre, maire des Îles

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jean-Guy Poirier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Délisca Roussy, maire de Murchochville

Administratrice substitut représentant la MRC Côte-de-Gaspé

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Mary-Lou Nadeau, agente à la gestion et au marketing à la Régie

Monsieur Antoine Rivard-Deziel, journaliste radio CHNC

Madame Lisa-Marie Bélanger, journaliste Radio-Canada Matane

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Daniel Côté, maire de Gaspé

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Louise Langlois, maire de Chandler

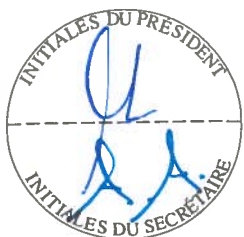
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Diane Lebouthillier, préfet

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Gilbert Scantland, directeur général

Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

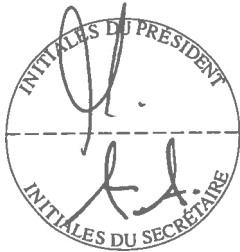


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2014 (adoption);
5. Correspondances;
6. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés au 31 mai 2014;
7. Suivi des finances et des opérations;
8. Intégration du mandat du transport adapté en Haute-Gaspésie
9. Entente de service pour l'organisation du transport des étudiants du Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs
10. Acquisition d'un système de répartition
11. Addendas aux contrats de transport
12. Modification au règlement sur l'organisation du service : Mise à jour du règlement sur l'organisation du service
13. Affaires nouvelles
14. Date et lieu de la prochaine rencontre
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous, spécialement aux représentants des médias.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Rodrigue Brousseau propose Mary-Lou Nadeau à titre de secrétaire d'assemblée.

Mary-Lou Nadeau accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R14 – 25

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu de nommer Mary-Lou Nadeau à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R14 – 26

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2014

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 26 mai 2014 » est présenté.

Suivi au procès-verbal :

9. Kéolis et les services de transport interurbain par autocar

Les audiences publiques auront possiblement lieu en septembre 2014. La Régie sera invitée à y participer.

R14 – 27

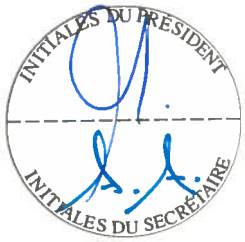
RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2014

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2014 tenue à Gaspé, tel que lu et présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. CORRESPONDANCES

Un accusé de réception a été reçu du bureau du ministre responsable de la région GIM, monsieur Jean d'Amour, à la suite de la demande de rencontre de la Régie avec ce dernier au sujet de la baisse de service annoncée par Kéolis/Orléans Express au printemps dernier. Aucune date de rencontre n'est fixée à ce jour.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

6. COMPTE À PAYER ET LISTES DES COMPTES PRÉAUTORISÉS au 31 mai 2014

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés est remise aux administrateurs.

R14 – 28

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 mai 2014

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu d'adopter la liste de comptes à payer au 31 mai 2014 au montant total de 340 518,51 \$ comme présentée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

L'état des résultats, le bilan, les comptes à recevoir et les rapports d'achalandage au 31 mai 2014 sont présentés aux administrateurs.

On dénote une légère baisse au niveau du taux de fréquentation, mais rien d'alarmant. En mai, on remarque une hausse dans chacun des territoires.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. INTÉGRATION DU MANDAT DU TRANSPORT ADAPTÉ EN HAUTE-GASPÉSIE

Le président, Jonathan Lapierre, rappelle aux administrateurs et invités le mandat de la Régie en terme de transport adapté et collectif.

La Régie a reçu une résolution de la MRC de la Haute-Gaspésie lui demandant de devenir mandataire de la gestion du transport adapté sur le territoire dès le 1^{er} septembre 2014.

Le directeur général rappelle aux administrateurs qu'il ne faut pas oublier que ce nouveau mandat apportera des tâches supplémentaires à la petite équipe actuelle. Il faudra analyser les besoins en temps et lieu.

R14-29

RÉSOLUTION CONCERNANT L'INTÉGRATION DU MANDAT DU TRANSPORT ADAPTÉ EN HAUTE-GASPÉSIE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement ;

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Gaspésie a demandé, par voie de résolution, datée du 12 mai 2014 (résolution # 8447-05-2014), à la Régie de « prendre en main le service de transport adapté » sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'intégration des services de transport adapté et collectif est une façon de faire que préconise la Régie dans le développement des services de transport sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ par Délicsa Roussy et résolu d'adopter

QUE la Régie entreprenne les démarches afin de conclure une entente de principe avec la MRC de la Haute-Gaspésie afin de devenir l'organisme



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

mandataire du service de transport adapté sur son territoire à compter du 1^{er} octobre 2014;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. ENTENTE DE SERVICE POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT DES ÉTUDIANTS DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LA BAIE-DES-CHALEURS

Le directeur général rappelle aux administrateurs qu'une rencontre a eu lieu l'été dernier avec Françoise Perreault, directrice générale du Centre collégial de Carleton-sur-Mer et le président de la Régie, Jonathan Lapierre. Depuis ce temps, il y a eu des pourparlers entre les deux parties et le Collège accepte de confier à la Régie le transport en autobus de ses étudiants. Pour répondre à la demande, la Régie doit ajouter des fréquences sur ses trajets réguliers.

R14-30

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ORGANISATION DU SERVICE DE TRANSPORT AU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LA BAIE-DES-CHALEURS

ATTENDU QUE le Collège désire retenir les services de la Régie pour la prestation de services de transport collectif de ses étudiants pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE la Régie est un organisation dont le mandat est d'organiser et de coordonner des services de transport collectif sur son territoire.

ATTENDU QUE la Régie a un mode de fonctionnement qui peut convenir aux besoins du Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs.

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et résolu d'adopter

QUE la Régie offrira un service de transport collectif aux étudiants du Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs pour l'année 2014-2015.

QUE les étudiants deviennent des usagers réguliers du RÉGIM et leur abonnement leur offre un accès illimité à l'ensemble des trajets du RÉGIM;

QUE le service soit offert selon les modalités décrites à l'entente à signer entre la Régie et le Cégep de la Gaspésie;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE RÉPARTITION

Après l'analyse des différentes solutions qui s'offrent à la Régie, le système proposé par le directeur général est FRAXION. Le directeur a assisté à une présentation du logiciel au printemps dernier à Montréal.

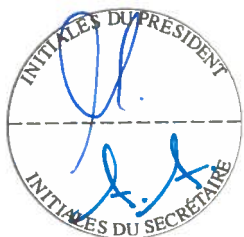
Ce logiciel est plus dispendieux que celui que la Régie utilise en ce moment, mais il nettement plus efficace.

R14-31

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE RÉPARTITION

ATTENDU QUE le coût du logiciel FRAXION est de 10 000 \$

ATTENDU QUE les frais mensuels pour l'utilisation de ce logiciel s'élèveront à environ 500 \$ mois.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le système permettra de faire de la répartition et de communiquer en temps réel avec l'ensemble des véhicules.

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu d'adopter

QUE la Régie fasse l'acquisition de ce logiciel

QUE la Régie débute son expérimentation dans la Baie-des-Chaleurs, par la suite en Haute-Gaspésie et aux Îles pour terminer dans les territoires qui sont actuellement sans réservation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. ADDENDAS AUX CONTRATS DE TRANSPORT

R14-32

ATTENDU QUE le contrat d'Autobus des Monts avec la Régie se terminait le 3 mai 2014

ATTENDU QUE le contrat de Taxi Fortin avec la Régie se terminait le 31 mai 2014

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu d'adopter

QUE les parties signent respectivement un addenda avec la Régie visant à prolonger d'un an leur contrat respectif, soit jusqu'au 1^{er} mai 2015

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

R14-33

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, une régie intermunicipale exerçant les compétences en transport collectif de personnes peut, par règlement transmis au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire;

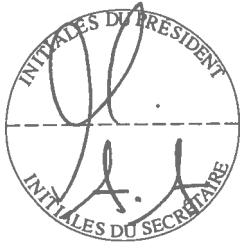
ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 4 concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes a été adopté le 16 janvier 2013 par la résolution R13-06;

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour y inclure le nouveau trajet suivant :

- Trajet 54 : Cap-aux-Meules / L'Étang-du-Nord / Havre-Aubert / L'Étang-du-Nord / Cap-aux-Meules / Havre-aux-Maisons / Cap-aux-Meules.
- Trajet 22 : Gaspé – Percé (pour la période estivale)
- Trajet 25 : Gaspé-centre – Forillon (pour la période estivale)

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour supprimer les trajets suivants :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- Trajet 52 : Tour de l'Île centrale
- Trajet 53 : Cap-aux-Meules – Étang du Nord (pour la période estivale)

ATTENDU QUE l'avis de motion A14-02 donné le 16 avril 2014 a été ou est suivi de la publication des nouveaux trajets dans les journaux locaux et les transports des parcours concernés;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier et résolu d'adopter

QUE l'horaire du parcours des trajets 54, 22 et 25 soit publié dans les journaux locaux et dans les transports du secteur concerné :

QUE les horaires des parcours des trajets 52 et 53 soient retirés de l'offre de trajets de la Régie;

QU'une copie du règlement portant le numéro 4 modifié soit transmis au ministre des Transports;

QUE la mise à jour du règlement portant le numéro 4, telle que déposée et présentée au conseil, soit et est adoptée par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre aura lieu le 17 septembre 2014 aux Îles-de-la-Madeleine. Cette rencontre sera en marge de celle de la CRÉGIM qui se tiendra les 18 et 19 septembre. Aucune proposition n'est débattue à ce point

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Delisca Roussy et résolu que l'assemblée soit levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,


Jonathan Lapierre


Antoine Audet

22/10/2014
Date

20/10/2014
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

2014-09-17
Date